

ce réglemente les tarifs de ces sociétés. Il s'y trouve une commission des services d'utilité publique. Je n'aime peut-être pas certaines décisions de cette commission. Mais, si elle n'est pas à la hauteur de sa tâche, la législature de Québec seule peut en modifier la composition: il n'appartient pas au Parlement d'intervenir. En dépit des bonnes intentions, de la bonne volonté et de la bienveillance de nos honorables collègues d'extrême gauche, je les prie de laisser les gens de Québec régler leurs propres affaires.

M. GARLAND (Bow-River): Puis-je poser une question à l'honorable député avant qu'il reprenne son siège? N'est-il pas exact que le Dominion s'est emparé de la propriété particulière de la société de Beauharnois dans le cas du canal? S'il avait le pouvoir d'en agir ainsi dans le cas des terres et des ouvrages du canal, n'a-t-il pas la même autorité à l'égard de l'énergie?

L'hon. M. LAPOINTE: Il avait ce pouvoir à l'égard du canal, parce qu'il s'agissait de navigation. Le Dominion réglemente la navigation et a le droit d'acquérir tout terrain à cette fin, on n'en saurait douter. Mais cela ne lui permettrait pas d'acquérir une propriété pour y produire de l'électricité.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Puisque des députés de l'Ouest et de la province de Québec ont pris part à la discussion, il ne serait que juste qu'un de l'Ontario prononce quelques mots. Mais je n'exprime que mes vues personnelles et je ne parle pas au nom de l'Ontario. Je prends la parole, car, moi aussi, je trouve quelque peu regrettable qu'une source si importante d'énergie, susceptible de produire deux millions de chevaux reste à l'entreprise particulière. (*Exclamations.*) Je le pensais déjà quand je faisais partie du gouvernement qui a dû donner l'autorisation de détourner 50,000 pieds cubes d'eau du Saint-Laurent. J'ai hésité, soit dit sans trahir aucun secret, à accorder cette autorisation tant qu'on a eu quelque espoir de voir déclarer que cette source d'énergie appartient au Dominion. Mais n'étant pas avocat ni expert en ces matières, connaissant comme mes collègues l'opinion bien arrêtée des gens au courant, portant que l'énergie appartient à la province de Québec, il m'a semblé que nous n'avions pas le choix.

Plus tard, la société de Beauharnois s'est trouvée dans des difficultés que nous connaissons tous. . .

M. LAVERGNE: Elle appartient à Québec parce que Québec l'a prise.

L'hon. M. EULER: Avant d'abandonner ce point, je m'arrête à une idée exprimée par

l'honorable représentant de Bow-River (M. Garland). Il semble penser que le Gouvernement peut, par le moyen d'une simple déclaration en cette enceinte, acquérir des sources d'énergie qui appartiennent à la province de Québec. Si on le pouvait, sans nuire aux droits acquis de la province de Québec, je me prononcerais en ce sens. Mais je ne crois pas qu'il soit possible d'acquérir l'énergie de cette façon. Je regrette que cette source d'énergie reste à l'entreprise particulière, je l'ai déjà dit, surtout au monopole colossal qui a mis la main sur les sources d'énergie de la province de Québec. Je ne suis pas le défenseur attitré des droits de la province de Québec; mais le jour viendra, s'il n'est pas encore venu, où la population de cette province regrettera d'avoir laissé passer ces sources d'énergie aux mains de ces grandes coalitions de capitalistes. J'ai le souci des intérêts de cette population comme de toute la population canadienne, et cela me répugne de voir agrandir la puissance de ces gens par l'acquisition du projet de la Beauharnois. Lorsque la Chambre a discuté cette question j'ai fait certaines observations. Le premier ministre a dit alors, — je n'ai pas le texte de ses remarques, mais le sens en était que cette énergie appartenait à la province. J'ai fait valoir l'avantage de l'exploitation par l'Etat. Il m'a répondu que cela ne pouvait se faire que du consentement de la province de Québec. J'ai suggéré que le gouvernement fédéral pouvait acquérir, en les achetant au besoin, les titres des actionnaires de la compagnie de Beauharnois; ainsi, le Gouvernement n'empiéterait pas sur le domaine provincial: l'Etat, en qualité d'actionnaire, serait simplement substitué aux droits des actionnaires d'alors. Cette proposition, le premier ministre ne l'a pas vue d'un bon œil; il a dit carrément que le Gouvernement n'avait nullement l'intention de procéder de la sorte.

Pour le moment, je ne critique pas cette attitude; je dis simplement que depuis lors la situation est devenue bien différente. La compagnie s'est trouvée en butte à des difficultés et le Gouvernement a conclu à la nécessité d'aider au plus grand développement du projet de Beauharnois en se portant garant d'avances faites par les banques canadiennes jusqu'à concurrence de 16 millions de dollars. Aujourd'hui donc, l'Etat détient cette part considérable dans l'entreprise.

Maintenant je vais faire une proposition qui déplaira beaucoup à quelques-uns et que d'autres sans doute qualifieront de radicale et de socialiste; mais elle est conforme à mes opinions sur l'exploitation par l'état. J'exprime cet avis, parce qu'il est clair que nous nous trouvons dans une impasse. Deux grou-